



PROCÈS-VERBAL DU 17 NOVEMBRE 2017

SÉANCE ORDINAIRE

1. PRÉSENCES ET QUORUM

PRÉSENTS:

**M. Bruno Roy
M. Gérard Desjardins
M. André Blouin
M. Rodrigue Ouellet
M. Denis Blanchette
M. Gervais Parent**

Josette Bouillon, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

Il est **19h00**, la séance ordinaire débute sous la présidence de monsieur **Jean-Pierre Bélanger**, maire.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 17-173** Tout en laissant le point varia ouvert,
Il est proposé par monsieur Gervais Parent,
appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet
et unanimement résolu:
QUE le Conseil municipal adopte l'ordre du jour de la présente séance.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 OCTOBRE 2017

- 17-174** Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet,
appuyé par monsieur Bruno Roy
et résolu unanimement :
QUE le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 octobre 2017.

DROIT DE VÉTO DU MAIRE – RÉOLUTION 17-164-SÉANCE DU 5 OCTOBRE 2017

Monsieur Jean-Pierre Bélanger, maire explique les raisons qui l'ont incité à exercer son droit de véto sur la résolution 17-164, adopté le 5 octobre 2017

- 17-175 Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet,
appuyé par monsieur Bruno Roy
D'abroger la résolution numéro 17-164.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 OCTOBRE 2017

- 17-176 Il est proposé par monsieur Bruno Roy,
appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet
et résolu unanimement :
QUE le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 27 octobre 2017.

5. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES

- 17-177 Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet,
appuyé par monsieur Denis Blanchette
et résolu unanimement :
QUE les membres du Conseil municipal approuvent et autorisent le paiement des comptes du mois d'octobre au montant de **51 122.95\$**

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je soussignée secrétaire-trésorière certifie par le présent certificat qu'il y a des fonds disponibles au budget de l'exercice 2017 de la municipalité pour effectuer le paiement des comptes du mois.



Josette Bouillon
Directrice générale et secrétaire-trésorière

6. RAPPORT DU MAIRE

Conformément à l'article 955 du Code municipal, monsieur Jean-Pierre Bélanger, maire présente et dépose son rapport sur la situation financière de la municipalité ainsi que la

liste des contrats de plus de 2 000\$ totalisant plus de 25 000\$ et les contrats octroyés de 25 000\$ et plus, Le rapport du maire sera distribué à chaque adresse civique par l'entremise du journal « Le Charlois ».

7. CORRESPONDANCE

DÉPÔT DE DOCUMENTS AUX ÉLUS

- L'état des revenus et dépenses du mois d'octobre
- Rapport des heures effectuées par les employés
- Statistiques du site Internet
- Rapport des constats d'infraction et comparatif sur 3 ans pour octobre
- Rapport de l'inspecteur en urbanisme du mois d'octobre

CANDIDATURE AU POSTE DE /CHAUFFEUR

M. Steeve Nadeau offre ses services en tant que chauffeur sur les véhicules de la municipalité.

- 17-178** Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet, appuyé par monsieur Gérard Desjardins et résolu unanimement :
QUE le Conseil municipal accepte la demande d'emploi, sa candidature fera partie de la banque de noms.

DEMANDE DE DON

Moisson Mitis / L'unité Domrémy de Mont-Joli

- 17-179** Il est proposé par monsieur Denis Blanchette appuyé par monsieur Gervais Parent et résolu unanimement;
QUE le Conseil municipal autorise un paiement de 50,00\$ à l'Unité Domrémy de Mont-Joli pour la campagne des Paniers de Noël 2017.

COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT VAL-GARNIER /AUTORISATION DE PAIEMENT

- 17-180** Dans le cadre du volet 2 « soutien aux organismes communautaires locaux »;
Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet, appuyé par monsieur André Blouin et résolu unanimement :
QUE le Conseil municipal autorise le paiement de 1 500\$ au comité de développement Val-Garnier afin de soutenir le fonctionnement de base du comité pour l'année 2016.

JOURNAL « LE CHARLOIS »

- 17-181** Il est proposé par monsieur Denis Blanchette, appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet et résolu unanimement :
QUE le Conseil municipal accepte l'offre de services de monsieur Igor Pierre-Antoine pour la conception et l'impression du journal local. Montant attribué est 50\$ par publication.

LOCATION DE LA SALLE MUNICIPALE

- 17-182** Il est proposé par monsieur Denis Blanchette, appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet et résolu unanimement :

QUE le Conseil municipal autorise la location de la salle municipale à monsieur Michel Gagnon, le 16 décembre 2017 pour une soirée des employés du temps des fêtes.

Si consommation de boissons alcoolisées, un permis de réunion devra être demandé à la régie des alcools, des courses et des jeux (RACJ).

Si musique, un droit devra être payé à la Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (SOCAN).

LOCATION : 100.00\$

SOCAN : selon le tarif en vigueur

8. MRC DE LA MITIS

Compte-rendu de monsieur Jean-Pierre Bélanger, maire sur la dernière séance du Conseil des maires.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS

10. GARAGE MUNICIPAL

ENGAGEMENT DES CHAUFFEURS

Monsieur Réjean Blanchette

- 17-183** Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet, appuyé par monsieur Denis Blanchette et résolu unanimement :

QUE le Conseil engage monsieur Réjean Blanchette, à titre de chauffeur et à l'entretien des véhicules. L'emploi à temps plein débutera le **26 novembre 2017** pour se terminer le **10 mars 2018**. Avant et après ces dates, il travaillera à temps partiel à taux horaire selon la grille des salaires, dont le taux est fixé par le Conseil.

QUE le Conseil autorise monsieur Jean-Pierre Bélanger, maire et madame Josette Bouillon, directrice générale à signer le contrat de travail, pour et au nom de la municipalité.

Monsieur Steeve Nadeau

17-184 Il est proposé par monsieur André Blouin, appuyé par monsieur Denis Blanchette et résolu unanimement :

QUE le Conseil engage monsieur Steeve Nadeau, à titre de chauffeur et à l'entretien des véhicules. L'emploi à temps plein débutera le **3 décembre 2017** pour se terminer le **10 mars 2018**. Avant et après ces dates, il travaillera à temps partiel à taux horaire selon la grille des salaires, dont le taux est fixé par le Conseil.

QUE le Conseil autorise monsieur Jean-Pierre Bélanger, maire et madame Josette Bouillon, directrice générale à signer le contrat de travail, pour et au nom de la municipalité.

Monsieur Steeve Michaud

17-185 Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet, appuyé par monsieur Gervais Parent et résolu unanimement :

QUE le Conseil municipal engage monsieur Steeve Michaud, à titre de chauffeur et à l'entretien des véhicules. L'emploi est à temps partiel, sur appel à taux horaire selon la grille des salaires, dont le taux est fixé par le Conseil.

QUE le Conseil autorise monsieur Jean-Pierre Bélanger, maire et madame Josette Bouillon, directrice générale à signer le contrat de travail, pour et au nom de la municipalité.

Gravier

17-186 Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet, appuyé par monsieur Denis Blanchette et résolu unanimement :

QUE le Conseil municipal autorise l'achat de deux (2) à trois (3) voyages de gravier chez les constructions Jalbert et Pelletier afin de boucher les trous à divers endroits sur les chemins municipaux. Si la température le permet.

11. CONTRATS MATIÈRES RÉSIDUELS, RECYCLABLES ET ORGANIQUES

17-187 Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet,

appuyé par monsieur Denis Blanchette
et résolu unanimement :

QUE la municipalité de Saint-Charles-Garnier renouvelle les contrats de monsieur Yvan Plante pour la collecte et le transport des matières résiduelles, des matières recyclables et des matières organiques pour l'année 2018.

Matières résiduelles : 400\$ plus taxes par collecte pour 26 collectes

Matières recyclables : 395\$ plus taxes par collecte pour 26 collectes

Matières organiques : 395\$ plus taxes par collecte pour 18 collectes

Les collectes se feront à tous les mercredis.

QUE le conseil autorise le maire et la directrice générale à signer, pour et au nom de la municipalité lesdits contrats.

12. AVIS DE MOTION – ADOPTION DU RÈGLEMENT SUR LE BUDGET 2018

AVIS DE MOTION

Conformément à l'article 445 du Code municipal, le conseiller monsieur André Blouin donne avis de motion qu'à une prochaine séance de ce conseil, la municipalité adoptera le règlement ayant pour objet d'établir le budget et le rapport triennal de l'année 2018 et d'imposer le taux de la taxe foncière générale, la taxe spéciale ainsi que les tarifs pour les services.

13. ADOPTION DU CALENDRIER DES COLLECTES 2018

17-188 Il est proposé par monsieur Bruno Roy,
appuyé par monsieur Denis Blanchette
et résolu unanimement :

QUE le conseil approuve et adopte le calendrier des collectes des matières résiduelles, recyclables et organiques pour l'année 2018.

14. ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL 2018

17-189 Comme l'exige l'article 148 du Code municipal du Québec, le conseil municipal établi, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet, appuyé par monsieur André Blouin et résolu unanimement que les séances ordinaires du conseil municipal, pour l'année 2018 se tiendront les premiers **VENDREDIS** de chaque mois, sauf mention contraire, et elles débuteront à **19h00**.

Vendredi 12 janvier
Vendredi 2 février
Vendredi 2 mars
Vendredi 6 avril
Vendredi 4 mai
Vendredi 1^{er} juin

Vendredi 6 juillet
Vendredi 3 août
Vendredi 7 septembre
Vendredi 5 octobre
Vendredi 2 novembre
Vendredi 7 décembre

15. NOMMER UN MAIRE SUPPLÉANT

- 17-190** **CONSIDÉRANT QUE** l'article 116 du Code municipal, le Conseil peut nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions de maire avec tous les privilèges, droits et obligations qui y sont attachés;
Il est proposé par monsieur Bruno Roy,
appuyé par monsieur Gervais Parent
et résolu unanimement :
QUE le Conseil nomme monsieur Denis Blanchette comme maire suppléant pour les trois (3) prochains mois.

16. DOSSIERS DES ÉLUS

- 17-191** Il est proposé par monsieur Denis Blanchette,
appuyé par monsieur Gérard Desjardins
et résolu unanimement :
QUE les membres du Conseil municipal acceptent les dossiers qui leurs sont attribués.

Dossiers sous la responsabilité des ÉLUS

Monsieur Jean-Pierre Bélanger, maire
Service incendie, forêt, urbanisme et sécurité publique et civile

Monsieur Bruno Roy, siège # 1
Service incendie, garage et bâtiment

Monsieur Gérard Desjardins # 2
Sécurité civile et politique familiale

Monsieur André Blouin # 3
Développement, embellissement et bibliothèque

Monsieur Rodrigue Ouellet # 4
Garage et voirie

Monsieur Denis Blanchette # 5
Voirie d'été et bâtiments

Monsieur Gervais Parent # 6
Politique familiale et loisirs

17. VARIA

1. Rôle d'évaluation pour le prochain cycle triennal 2019-2020-2021

17-192 **CONSIDÉRANT QUE** le service d'évaluation Servitech a fait parvenir une lettre datée du 9 novembre 2017 à la municipalité informant l'équilibration facultative du rôle d'évaluation et qu'il en recommande une reconduction;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par monsieur Denis Blanchette,
appuyé par monsieur André Blouin
et résolu unanimement :

QUE le Conseil municipal accepte la recommandation de Servitech et reconduit le rôle triennal d'évaluation pour les années 2019-2020-2021.

2. RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON – COMPTABLE

17-193 Il est proposé par monsieur Bruno Roy,
appuyé par monsieur André Blouin
et résolu unanimement:
QUE le Conseil municipal accepte l'offre de services de madame Martine Bélanger, directrice de Raymond Chabot Grant Thornton pour le calcul de la TPS et de la TVQ des quatre (4) dernières années des allocations de dépenses des élus.
L'offre de services correspond à 25% du montant réclamé.

18. PÉRIODE DE QUESTIONS

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

17-194 Il est proposé par monsieur Denis Blanchette,
appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet
et unanimement résolu de lever la séance à **20h10**.

Je, Jean-Pierre Bélanger, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la

signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

.....
Jean-Pierre BÉLANGER, maire

.....
Josette BOUILLON, dir.gén. et sec.-trés.

Note : Sous réserve de l'approbation du procès-verbal lors d'une séance subséquente.